

**ASSOCIATION INTERNATIONALE DE BIBLIOLOGIE**

**3<sup>e</sup> conférence nationale des Bibliothèques et Centres de documentation de  
la RDC**

**Kinshasa (24 mai – 28 mai 2005)**

**Les Fonds juridiques des bibliothèques de Kinshasa**

**par**

**Nicolas BAFWAKOKO-Ko Musong' Muadi**

**Bibliothécaire et chef du Département « Études, Bibliothèque et Documentation » à  
l'Académie de Police de Kinshasa**

Quelle place la documentation juridique congolaise locale occupe-t-elle au sein des bibliothèques spécialisées par rapport à celle produite à l'étranger ? La documentation congolaise juridique locale est-elle exploitée par les chercheurs congolais ? Ces deux questions ont conduit à l'enquête qui s'est tenue au mois de mars 2005 auprès de 4 institutions documentaires juridiques de la ville de Kinshasa.

Les institutions étudiées étaient les suivantes :

- le Centre de documentation de l'enseignement supérieur, universitaire et de la recherche de Kinshasa (CEDESURK), financé par le Gouvernement belge
- la Médiathèque francophone de la Funa
- la bibliothèque du Projet franco-congolais d'appui à la documentation en République démocratique du Congo
- la Bibliothèque centrale de l'Université protestante du Congo (UPC)
- la Bibliothèque de la faculté de Droit de l'Université de Kinshasa (UNIKIN)

Cette enquête avait pour but de faire l'état des lieux des fonds juridiques au sein de ces unités documentaires d'information pendant la période de reconstruction nationale. Le choix de ces quatre organismes documentaires a été déterminé par la place qu'ils occupent aujourd'hui dans le paysage documentaire de la ville de Kinshasa et surtout par les publics auxquels ils s'adressent. Ces 4 bibliothèques sont destinées à un public universitaire : étudiants, enseignants et chercheurs qui sont les utilisateurs réels et potentiels de la documentation juridique.

Voici les résultats obtenus.

Tableau n° 1. Résultats de l'enquête

Bibliothèques	Volume total	%	Fonds juridique total	%	Fonds juridiques			
					Titres congolais	%	Titres étrangers	%
Médiathèque francophone de la Funa	17 040	36	1 349	14	590	42	759	56.3
CEDESURK	7 851	16	525	5.4	33	2	492	7
Bibliothèque centrale / UPC	17 000	36	1 767	19.4	54	5	1 713	20
Biblio. fac. de Droit / Unikin	5 959	12	5 959	62	713	51	5 246	64
Total	47 850	100	9 600	100	1 390	14	8 210	85

Sur les 47850 volumes qui représentent l'ensemble de la documentation des bibliothèques : la Médiathèque francophone de la Funa et la bibliothèque centrale de l'Université protestante du Congo en possèdent chacune 36 %, suivies respectivement par le Centre de documentation de l'enseignement supérieur, universitaire et de la recherche de Kinshasa (CEDESURK) avec 16 % et par la Bibliothèque de la faculté de Droit de l'Université de Kinshasa avec 12 %. En ce qui concerne les fonds juridiques des centres documentaires : la bibliothèque de la faculté de Droit de l'Université de Kinshasa vient en première position, avec 62 %, suivie par la Bibliothèque centrale de l'Université protestante du Congo, avec 19.4 %, la Médiathèque francophone de la Funa, avec 14 % et par le Centre de documentation de l'enseignement supérieur, universitaire et de la recherche de Kinshasa (CEDESURK), avec 5.4 %.

Au vu de ces résultats, nous avons constaté que 8210 ouvrages détenus par ces établissements documentaires, soit 85 %, sont écrits par des auteurs étrangers contre 1390 écrits par des auteurs congolais, soit 14 %. Ils sont répartis comme suit :

- 713 titres, soit 51 %, à la bibliothèque de la faculté de Droit de l'Université de Kinshasa. Ceci témoigne de la vitalité des professeurs et autres chercheurs et juristes congolais dans ce domaine.
- 42 %, soit 590 titres congolais sont conservés à la Médiathèque francophone de la Funa
- 52 % se trouvent à la Bibliothèque centrale de l'Université protestante du Congo (UPC) et au Centre de documentation de l'enseignement supérieur, universitaire et de la recherche de Kinshasa (CEDESURK)

La documentation juridique congolaise ne concerne que la doctrine, la législation, la jurisprudence et quelques revues nationales. On n'y trouve pas d'ouvrages de référence (dictionnaires,

encyclopédies,...) et la documentation disponible en ce domaine provient pour la plupart de l'étranger. La grande majorité des titres recensés sont publiés à Kinshasa et à Lubumbashi. Tandis que les ouvrages publiés à l'étranger proviennent, entre autres, de France, de Belgique, de Suisse ou du Canada. La plupart des maisons d'édition sont installées en Occident. Citons, à titre d'exemple, Karthala, Delmas, Presses universitaires de France, Dalloz, Dunod, Flammarion, De Boeck, Economica, Larcier et Armand Colin. Nous avons remarqué que la plupart des ouvrages publiés en République Démocratique du Congo l'ont été à l'époque des Presses universitaires du Zaïre (PUZ), créées au début des années septante avec l'avènement de l'Université nationale du Zaïre (UNAZA).

Les premiers écrits étaient les thèses des professeurs et depuis le début de la transition politique en 1990, on a constaté un grand engouement chez les juristes congolais qui écrivent plus que d'autres catégories socioprofessionnelles du pays. Parmi eux se trouvent des professeurs, des magistrats et des avocats qui écrivent entre autres pour leur promotion professionnelle.

### **Recommandation**

Contrairement à ce qu'on pourrait penser, certaines bibliothèques de la ville de Kinshasa, ont en dépit de leur délabrement et des pillages enregistrés en 1991 et 1993 sauvé tant soit peu une partie de la mémoire collective. C'est le cas de ces bibliothèques détenant des fonds documentaires juridiques.

En cette période de crise, il serait souhaitable qu'elles travaillent en synergie, en partageant les ressources disponibles. L'élaboration d'un catalogue collectif permettrait d'identifier et de localiser les différentes ressources documentaires dont disposent les différentes bibliothèques. Ce qui leur permettrait de mieux orienter leurs usagers qui verraient leurs possibilités de consultation élargies.